

*Modification constitutionnelle de 1987*

Je voudrais me reporter au numéro pour l'hiver 1987 du magazine *The Public Interest*, intitulé: *L'ordre constitutionnel, 1787-1987*. Sauf erreur, une seule bibliothèque, en ville, a un exemplaire de ce livre, et je possède l'autre. Cependant, il renferme neuf articles de certains grands esprits américains qui critiquent et louent leur propre constitution. Selon moi, la Chambre connaît sûrement le nom de l'un des écrivains en question, le sénateur Daniel Patrick Moynihan. Il a dit de cette constitution qu'elle était intellectuelle, tournée vers l'individu, et le reste. Cependant, au milieu de son article, il a écrit ce qui suit:

... le principal objectif des dispositions constitutionnelles mises en oeuvre était de faire en sorte que le gouvernement ne s'ingère pas dans la vie des citoyens... De là, les interdictions bien précises prévues dans la Déclaration des droits, notamment: «Le Congrès ne doit prendre aucune loi»; «aucun soldat ne doit»; et le reste.

Il s'agissait de commandements obligatoires selon lesquels ni l'armée ni le Congrès ne devaient faire quoi que ce soit pouvant nuire aux droits des particuliers. Il a ajouté:

Très bien. C'était là le problème à l'époque. Cependant, à l'heure actuelle, il réside dans le fait que ce sont les citoyens qui ne laissent pas le gouvernement tranquille. Ils tirent tout ce qu'ils peuvent de l'État, alors qu'à l'époque, c'était l'État qui était censé être rapace.

Il s'agit là de la conclusion d'un penseur et d'un homme politique expérimenté. Il ne critiquait pas la constitution. Il laissait simplement entendre qu'au cours des 200 prochaines années, il fallait petit à petit trouver des façons de faire en sorte que les intérêts spéciaux ou les petits groupes qui réussissent à soulever tout le monde, laissent le gouvernement en paix, car autrement, on retire au groupe le droit de suivre la meilleure voie possible.

Je formule ces observations pour la gouverne de la Chambre, mais je tiens à répéter que nous ne faisons qu'entériner par écrit ce qui se passe déjà en l'occurrence. A mon époque, et sous le gouvernement Diefenbaker, on parlait de fédéralisme coopératif plutôt que d'un fédéralisme basé sur la confrontation. Dans mon propre cas, en tant que ministre des Ressources nationales et ministre de l'Agriculture, j'ai conclu plus de 80 accords avec les provinces. Je me suis aperçu alors que je pouvais obtenir d'excellents résultats en signant des ententes différentes avec chaque province, pourvu qu'elles soient toutes conformes aux objectifs fédéraux. C'était là, à mon avis, le principal point soulevé par la députée de Hamilton Mountain. Une fois que des orientations générales sont fixées, pourquoi chaque province ne pourrait-elle pas prendre les mesures qui répondent le mieux à ses besoins et à ses désirs?

● (1350)

A l'heure actuelle, ces accords demeurent—même si certains ont expiré—dans l'esprit des gens. Je suis plutôt fier du fait que les gens se rappellent encore de mes voies destinées à favoriser l'exploitation des ressources, de mon chemin de fer de Pinepoint—projet dans lequel personne ne croyait à l'époque—ainsi que de mes efforts pour faire en sorte que les gens des nouvelles régions du Nord, notamment les Territoires du Nord-Ouest, puissent profiter d'un enseignement adéquat. Bien sûr, notre programme d'enseignement laissait à désirer parce qu'il se fondait sur les exigences provinciales et non sur les besoins des autochtones, mais au moins, nous avons accompli des progrès. Parmi ceux qui, comme moi, ont fait oeuvre de

pionnier pour promouvoir un tel fédéralisme coopératif, il y a aussi l'honorable Mike Starr, qui a réussi à obtenir la collaboration des provinces en matière d'éducation. J'ignore comment il a pu y parvenir à titre de ministre du Travail, mais il était très persuasif en petit comité. Nous lui avons rendu hommage ici même à la Chambre il y a quelques mois. Ce fut l'un de mes rares collègues à pouvoir me montrer comment on peut s'entendre avec le Québec. Il avait dit qu'il ne faut jamais mettre quoi que ce soit par écrit.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Hamilton:** C'était une excellente leçon et tout le monde avait ri. Il voulait dire que quand des gens s'inquiètent de leur souveraineté, il ne faut pas leur imposer des documents écrits. Nous avons collaboré pour le plus grand bien du Québec et de tout le Canada.

Le public doit comprendre que tous les députés essaient de décrire comment ils conçoivent l'Accord, mais ils n'y arriveront pas s'ils refusent de reconnaître que tout ce qui intéresse le public, c'est de savoir si l'Accord est mieux ou moins bien que ce que nous avions auparavant. De fait, c'est la même chose, mais sous une forme explicite. A mon avis, c'est la façon la plus simple de décrire l'Accord du lac Meech.

Bon nombre de questions ont été soulevées, notamment les pouvoirs des provinces. Oubliez tout cela, madame la Présidente. Les provinces savent comment exercer leurs pouvoirs et elles n'en ont pas plus maintenant qu'auparavant. Voyez ce qui se passe aux États-Unis.

Quant aux femmes, elles se tirent très bien d'affaires, comme la députée de Hamilton-Mountain l'a signalé. Si les gens continuent de se comporter normalement à l'échelon gouvernemental, les femmes continueront de se tirer bien d'affaires. Sinon, elles auront bien du mal. Les groupes autochtones devront mener une longue lutte pour obtenir ce qu'ils veulent, soit une forme quelconque de souveraineté à l'intérieur de la souveraineté globale des provinces, des Territoires et du gouvernement fédéral. Quant au fait que le statut des Territoires n'est pas mentionné, je pense que c'est normal, mais rien de désastreux ne leur arrivera s'ils peuvent atteindre une position financière qui fera que ce serait à leur avantage de devenir une province. Je ne pense pas qu'une seule province s'y opposerait, à moins que ce soit par dépit. Nous voulons simplement que les Territoires aient une base financière assez solide pour pouvoir diriger leurs propres affaires.

Il a aussi été question aujourd'hui de la langue des minorités. Le fait de rendre explicite la notion de fédéralisme coopératif représente une amélioration par rapport à la pratique antérieure, qui consiste à utiliser l'affrontement comme technique de négociation. Je me rappelle qu'après son arrivée au pouvoir en 1963, le gouvernement Pearson avait annoncé qu'il était tout à fait en faveur du principe du fédéralisme coopératif que nous avons nous-mêmes appliqué. La première initiative du gouvernement Pearson avait pourtant été de convoquer les représentants de toutes les provinces et de les asseoir d'un côté de la table, en face du premier ministre. Quand tous les premiers ministres provinciaux s'opposaient à un nouveau premier ministre fédéral, la lutte n'était pas égale, et cela a fini en confrontation. Tout cela c'est une question de personnalités. Quand on cherche la collaboration, je pense que la réussite est possible. Les gens en ont assez de ces bagarres entre partis